

ENGAGEMENTS RALLYES LE MANS

Moderne -

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 59^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS pourra s'engager soit **directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager »** (voir procédure engagement FFSA) ou adresser **une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) et accompagnée du règlement avant le lundi 30 juin 2025 à l'adresse suivante :**

Quentin LE POTIER, 1 rue Abbé Bouchereau, 72430 CHANTENAY VILLEDIEU

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient lisibles)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € (320x 2)

VHC -

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 59^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS pourra s'engager soit **directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager »** (voir procédure engagement FFSA) ou adresser **une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) et accompagnée du règlement avant le lundi 30 juin 2025 à l'adresse suivante :**

Quentin LE POTIER, 1 rue Abbé Bouchereau, 72430 CHANTENAY VILLEDIEU

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient lisibles)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10 P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (250 x 2)
- Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 12 juillet pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 30 juin si engagement par le site de la FFSA)

VHRS -

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 59^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS pourra engager soit **directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager »** (voir procédure engagement :SA) ou adresser **une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) et :compagnée du règlement avant le lundi 30 juin 2025 à l'adresse suivante :**

Quentin LE POTIER, 1 rue Abbé Bouchereau, 72430 CHANTENAY VILLEDIEU

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient lisibles)

3.1.11 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € (230x 2)
- Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 12 juillet pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 30 juin si engagement par le site de la FFSA)